

# CR de l'Assemblée Générale du CE2

du vendredi 9 octobre 2020 de 14h à 17h, en distanciel

---

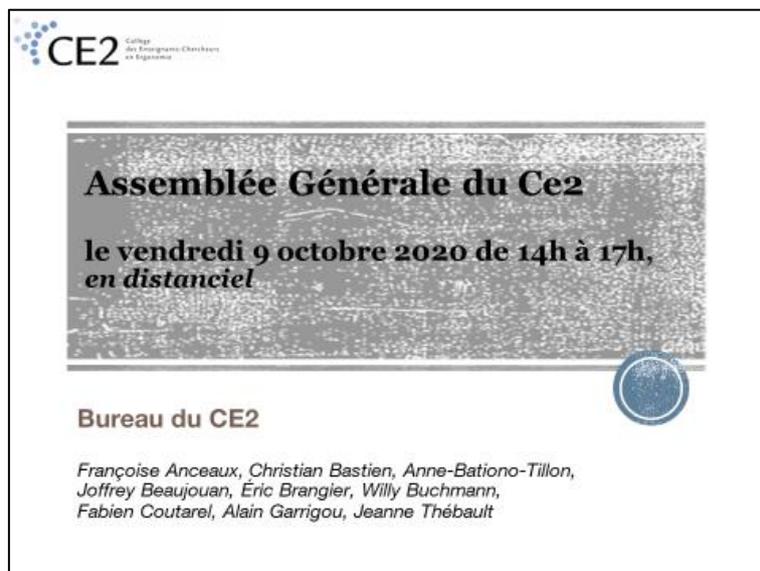
## Ordre du Jour

<b>Liste des participant·e·s .....</b>	<b>2</b>
<b>Ouverture de l'AG.....</b>	<b>3</b>
<b>Bilan moral 2020.....</b>	<b>4</b>
<b>Nouvelles propositions du Bureau .....</b>	<b>6</b>
1. Nouveaux critères proposés par la Commission Masters.....	6
2. Principes d'évolution du site Internet du CE2.....	11
3. Modifications du Règlement Intérieur proposées par la Commission Admission .....	12
<b>Bilan financier 2020 .....</b>	<b>15</b>
<b>Mandats à pourvoir pour les instances internes : candidatures et élections .....</b>	<b>17</b>
Candidatures.....	17
Élections .....	18
<b>Actions pour 2021 .....</b>	<b>19</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>20</b>

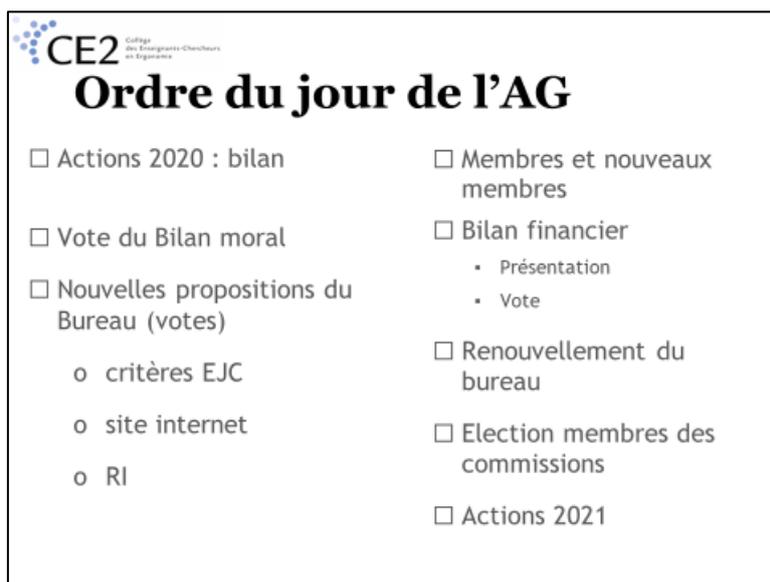
## Liste des participant·e·s

Présent·e·s (membres à jour de leur cotisation) : 30 au maximum (dont 2 avec procuration après leur départ)	Pouvoirs (membres à jour de leur cotisation) : 15 (+ les 2 précédentes)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anceaux Françoise</li> <li>▪ Barcellini Flore</li> <li>▪ Barthe Béatrice</li> <li>▪ Bastien Christian</li> <li>▪ Bationo-Tillon Anne</li> <li>▪ Béguin Pascal</li> <li>▪ <i>Boccara Vincent (départ prévu avant fin avec procuration)</i></li> <li>▪ Brangier Éric</li> <li>▪ Buchmann Willy</li> <li>▪ Caroux Loïc</li> <li>▪ Chassaing Karine</li> <li>▪ Coutarel Fabien</li> <li>▪ Cuvelier Lucie</li> <li>▪ Decortis Françoise</li> <li>▪ Delgoulet Catherine</li> <li>▪ Dinet Jérôme (<i>départ avant fin sans procuration</i>)</li> <li>▪ Forrierre Justine</li> <li>▪ Gaillard Irène (<i>départ avant fin sans procuration</i>)</li> <li>▪ Garrigou Alain</li> <li>▪ Heddad Nadia</li> <li>▪ Loup Escande Émilie</li> <li>▪ Mollo Vanina (<i>départ avant fin sans procuration</i>)</li> <li>▪ Nascimento Adélaïde</li> <li>▪ Pelayo Sylvia</li> <li>▪ Prunier Sophie</li> <li>▪ Pueyo Valérie</li> <li>▪ Thébault Jeanne</li> <li>▪ <i>Tran Van Arnaud (départ prévu avant fin avec procuration)</i></li> <li>▪ Vaxévanoglou Xénophon</li> <li>▪ Veyrac Hélène</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Beaujouan Jeffrey (Thébault Jeanne)</li> <li>▪ Benchekroun Tahar Hakim (Delgoulet Catherine)</li> <li>▪ <i>Boccara Vincent (Thébault Jeanne)</i></li> <li>▪ Bonnardel Nathalie (Bastien Christian)</li> <li>▪ Bonnemain Antoine (Coutarel Fabien)</li> <li>▪ Bourmaud Gaëtan (Bationo-Tillon)</li> <li>▪ Caroly Sandrine (Anceaux Françoise)</li> <li>▪ Cromer Damien (Coutarel Fabien)</li> <li>▪ de la Garza Cecilia (Prunier Sophie)</li> <li>▪ Gouédard Catherine (Cuvelier Lucie)</li> <li>▪ Lémonie Yannick (Garrigou Alain)</li> <li>▪ Petit Johann (Chassaing Karine)</li> <li>▪ Sagot Jean-Claude (Garrigou Alain)</li> <li>▪ Stankovic Stéphanie (Prunier Sophie)</li> <li>▪ Toupin Cathy (Cuvelier Lucie)</li> <li>▪ <i>Tran Van Arnaud (Heddad Nadia)</i></li> <li>▪ Valléry Gérard (Brangier Éric)</li> </ul>

# Ouverture de l'AG



Ouverture de l'AG : *Alain Garrigou*



Présentation de l'ordre du jour : *Jeanne Thébault*

L'ordre du jour portera sur la présentation des actions de l'association pour l'année 2020, le bilan financier, les projets à venir et les élections des instances internes.

Parmi les actions menées cette année, seront présentées notamment :

1. le travail réalisé par la Commission Masters sur les critères EJC. Pour rappel, vous aviez reçu un document à ce sujet en PJ du mail de l'annonce de l'ODJ de cette AG ;
2. le travail réalisé par le Bureau sur l'évolution du site internet de l'association ;
3. le travail réalisé par la Commission d'Admission et les propositions de modifications formulées pour faire évoluer le Règlement Intérieur.

Concernant les élections du Bureau du CE2, **deux mandats sont à pourvoir.**

Concernant les élections à la Commission d'Admission du CE2, **un mandat est à pourvoir.**

# Bilan moral 2020



## Actions réalisées sur 2020

- CNU
  - nouvelle mandature depuis nov. 2019
    - 8 personnes étiquetées - Ergonomie - (/72):
      - 2 A (J. Dinet-titulaire, C. Lemerrier-Suppléante);
      - 6 B (F. Anceaux, N. Louveton, L. Caroux - titulaires & J. Nelson, D. Cau-Bareille, S. Leduc - suppléants).
    - groupe unitaire, cohérence forte entre les membres durant les sessions (janvier, juillet, sept).
  - mise en place de groupes de travail thématiques
- Poursuite des liens avec les autres associations
  - ARPEGE, RJCE : doctoriales en distanciel prévues le 01/07/2020
    - 6 présentations (C. Millet, N. Compan, P. Lutumba, L. Chassery, T. Gamkrelidze, M. Douet)
  - ORME réflexion sur la structuration inter-associative
- Diagnostic réalisé sur le site internet existant et propositions d'évolutions
- Fonctionnement de la Commission Admission et évolution du règlement intérieur
- EJC et Commission Masters :
  - poursuite de l'étude des dossiers engagés dans le processus
  - depuis janvier 2020, rénovation des critères (Cf. lettre de mission de la Commission Masters votée à l'AG 2019)
  - lancement effectif d'EJC en lien avec ARTEE (depuis mars 2020)
  - préparation d'une plaquette de communication EJC

3

Présentation des actions réalisées : *Alain Garrigou*

*Françoise Anceaux* donne quelques infos sur le CNU :

- deux groupes de travail ont été constitués au CNU : un sur la pédagogie, l'autre sur les disciplines ;
- quelques difficultés sont observées quant aux dossiers STAPS difficiles à faire qualifier ;
- pas de remise en cause du statut de l'Ergonomie en dépit de certaines réticences ;
- bonne cohérence des ergonomes membres du CNU ;



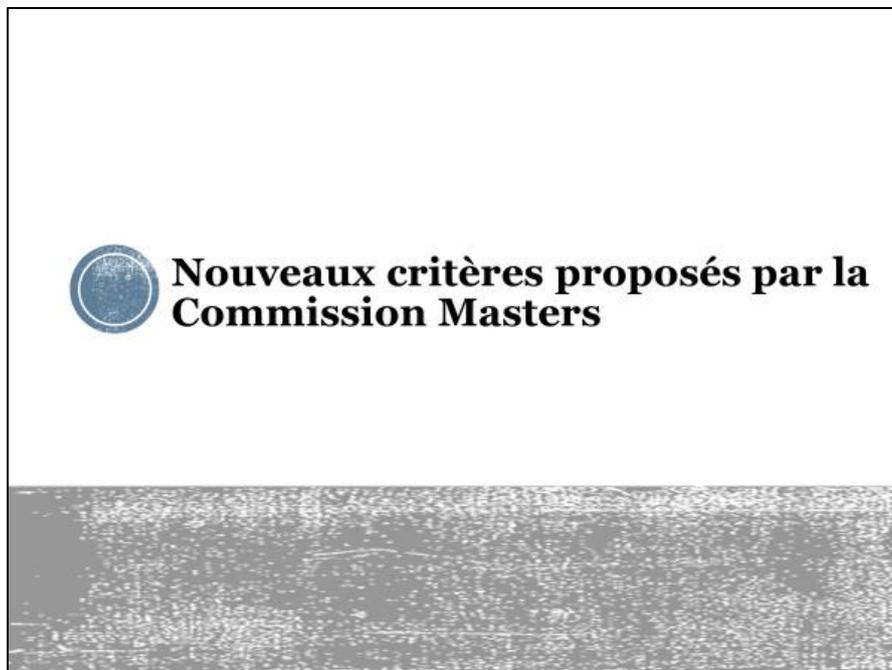
# **Bilan Moral**

vote

Voté à l'humanité des présent·e·s et des représenté·e·s.

# Nouvelles propositions du Bureau

## 1. Nouveaux critères proposés par la Commission Masters



Rappel Historique : *Éric Brangier*

Lien avec le Ministère : *Alain Garrigou*

Commission Masters et propositions d'évolution des critères : *Fabien Coutarel*

## Synthèse des temps forts (2019 & 2020)

### Du GT MACQE à la Commission Masters et EJC

- Contexte (GT MACQE)
  - 39 formations avec "ergonomie" dans intitulé
  - 17 connues par le CE2 (16 sur le site du CE2), 22 non connues
- Création « Ergonome Junior Certifié » (EJC) en lien avec ARTEE
- Création d'une Commission Masters temporaire, puis élection d'une Commission Masters lors de l'AG 2019

## Commission Masters

- Travail réalisé
  - 8 réunions (depuis septembre 2019)
  - finalisation du processus et des outils
  - réflexion sur l'opérationnalité des critères
- Critères en vigueur jusqu'à aujourd'hui
  - Critères du CREE (échelle européenne)
  - Critères du CE2 de 2013
    - Porteur.e.s : membre du CE2
    - Encadrement individuel ou collectif
    - Expérience en entreprise (stage, apprentissage, contrat pro.)
- Rappel des éléments de la lettre de mission (votée en AG 2019)
  - *suspension de l'instruction de nouveaux dossiers jusqu'à l'AG 2020*
  - *travail sur une refonte des critères du CE2 à partir de l'analyse des 10 premières formations ayant finalisé la procédure au moment du lancement du travail*

## Critères en vigueur du CREE

Famille de thèmes	ECTS minimum	Explications de contenus
A- Principes généraux d'ergonomie	2	- Définitions, objectifs, histoire, approche globale du travail et de la santé - Introduction aux systèmes complexes
B- Étude des populations et caractéristiques humaines	2	- Vieillesse, genre, handicap, - Notions de base en anatomie, physiologie, psychologie, cognition - Atteintes à la santé physique et mentale - Rythmes biologiques
C- Conception des systèmes techniques	2	- Conception de systèmes de production - Conception architecturale - Conception de matériels et outils
D- Recherche, évaluation et techniques d'enquête	2	- Conception expérimentale - Méthodes d'enquête - Analyses quantitatives et qualitatives - Statistiques - Technologie et systèmes d'information
E- Enjeux de la pratique professionnelle	2	- Éthique, droit, formes de pratique du métier - Relations avec les clients - Enseignement, formation
F- Ergonomie : analyse du travail et de l'activité	2	- Analyse du système, analyse des tâches - Méthodes pour l'analyse de l'activité - Instruments et méthodes pour mesurer l'activité humaine
G- Préparation à l'intervention ergonomique	2	- Méthodes et conception des interventions - Conduites de projets - Évaluation des interventions ergonomiques
H- Ergonomie : aspects physiologiques et physiques	2	- Conception des postes de travail - Anthropométrie, postures, travail répétitif, manutentions, cycles de travail - Mesure et analyse de l'environnement physique de travail
I- Ergonomie : psychologie du travail et psychologie cognitive	2	- Traitement de l'information - Fiabilité, charge mentale, fatigue, vigilance - Conception de l'information, contrôle, IHM - Émotions

## Le travail autour des critères EJC

Analyse systématique des 10 premiers Masters qualifiés EJC.

Sujets discutés :

- le nombre d'ECTS mini commun à tous les Masters EJC (*possibilités de spécificités*)
- le nombre d'heures en Ergonomie
- le plafond des ECTS maxi "hors Ergonomie" (30 ECTS maxi)
- le volume des stages en Ergonomie
- la relation au titre d'ergonome européen
- la composition des équipes pédagogiques

Enjeux :

- maintenir un niveau d'exigence reconnu sur la qualité
- préserver la diversité des offres de formation au métier d'ergonome
- accompagner/soutenir les futures négociations des équipes pédagogiques lors de l'élaboration de leur nouvelle offre de formation
- maintenir l'accréditation EJC aux formations validées sur les anciens critères pour leur contrat en cours

## Nouveaux critères proposés par la Commission Masters

- Le porteur de la formation est membre du CE2
- Au moins un détenteur du titre d'Ergonome Européen dans l'équipe pédagogique resserrée
- L'équipe pédagogique est composée majoritairement d'ergonomes, à la fois en nombre d'intervenants (tous statuts confondus) et en d'heures d' « enseignement étudiants » [1].
- La formation comprend au moins 75 crédits qui sont entièrement dédiés à l'Ergonomie - sur les 120 crédits (ECTS) des 2 années de formation.
- Le parcours de formation comprend au moins 500 heures d'enseignement étudiants en Ergonomie, hors stage et suivi de stage.
- Au moins un stage long en Master 2 en Ergonomie (20 crédits minimum ou 600 heures).
- Le suivi de stage en Master 2 est assuré par un.e ergonome.
- La formation respecte un socle commun partagé sur les thématiques d'enseignement (un minimum/maximum de crédits par catégorie d'ARTEE ; voir page suivante).

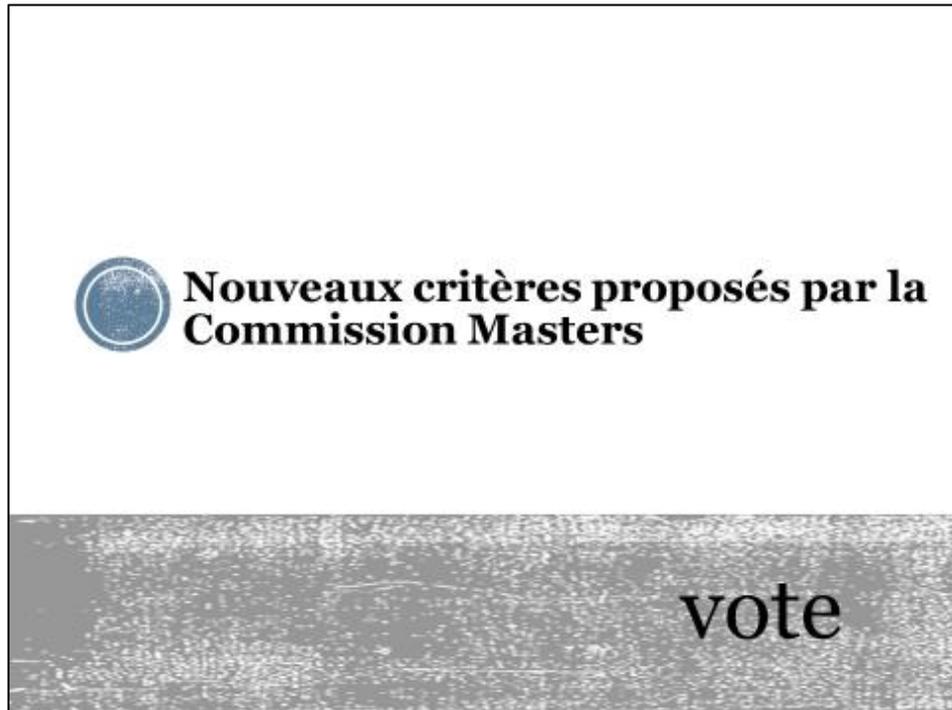
[1] Les heures d'enseignement étudiants correspondent aux heures passés avec un enseignant/intervenant. Elles n'intègrent donc pas la majoration comptable des heures de Cours Magistraux par exemple, ni les heures de travail des étudiants en dehors de l'interaction pédagogique, ni les temps de stage et suivi de stage.

Les nombres minimum et maximum d'ECTS indiqués ici correspondent à ce qui a été constaté après l'étude des 10 premières formations validées EJC en 2019-20.	Nombre ECTS		ANCIEN
	Minimum	Maximum	
<b>Famille de thèmes</b>			
<b>A- Principes généraux d'ergonomie</b> - Définitions, objectifs, histoire, approche globale du travail et de la santé - introduction aux systèmes complexes.	2		2
<b>B- Étude des populations et caractéristiques humaines.</b> Vieillesse, genre, handicap, Notions de base en anatomie, physiologie, psychologie, cognition Atteintes à la santé physique et mentale, Rythmes biologiques	2		2
<b>C- Conception des systèmes techniques.</b> Conception de systèmes de production. Conception architecturale Conception de matériels et outils	2		2
<b>D- Recherche, évaluation et techniques d'enquête.</b> Conception expérimentale Méthodes d'enquête Analyses quantitatives et qualitatives Statistiques Technologie et systèmes d'information	2		2
<b>E- Enjeux de la pratique professionnelle.</b> Ethique, droit, formes de pratique du métier. Relations avec les clients. Enseignement, formation	5		2
<b>F- Ergonomie : analyse du travail et de l'activité.</b> Analyse du système, analyse des tâches. Méthodes pour l'analyse de l'activité. Instruments et méthodes pour mesurer l'activité humaine	2		2
<b>G - Préparation à l'intervention ergonomique.</b> Méthodes et conception des interventions Conduites de projets Evaluation des interventions ergonomiques	4		2
<b>H- Ergonomie : aspects physiologiques et physiques.</b> Conception des postes de travail Anthropométrie, postures, travail répétitif, manutentions, cycles de travail Mesure et analyse de l'environnement physique de travail	2		2
<b>I - Ergonomie : psychologie du travail et psychologie cognitive.</b> Traitement de l'information. Fiabilité, charge mentale, fatigue, vigilance. Conception de l'information, contrôle, IHM, Emotions	2		2
<b>J - Ergonomie : aspects organisationnels et sociaux.</b> Théorie des systèmes et des organisations Conception organisationnelle Organisation du travail. Collectifs de travail, management. Gestion des changements	2		2
<b>L - Autres cours.</b> Langue. Hygiène et sécurité, sociologie, santé au travail, ingénierie, épidémiologie...		30	30 possibles
<b>K - Stages d'application.</b> - conduite d'une intervention dans une organisation. 20 crédits ou 600h en M2		20	20

Suite à la présentation, plusieurs éléments ont été discutés à partir des éléments présentés mais aussi en lien avec les situations locales des Masters :

- signification du terme « équipe resserrée » ;
- les heures d'enseignement et les ECTS ;
- part plus ou moins importante des heures de stages en M1 et M2.

=> Une modification est apportée en séance sur le « point 5 » (Cf. en rouge dans la diapo précédente : passage de 525h à 500h) ; le vote réalisé par la suite prendra en compte cette modification.



Au moment de ce vote : 45 personnes présentes ou représentées réparties de la manière suivante  
= 28 personnes présentes +12 procurations n°1 + 5 procurations n°2

Résultats : 43 votes exprimés sur 45

Répartition des 43 votes exprimés :

- oui = 37 (23 + 11 + 3)

- non = 0 (0 + 0 + 0)

- ne se prononce pas = 6 (3+ 1+ 2)

## 2. Principes d'évolution du site Internet du CE2



 **CE2** Collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie

### Principes d'évolution du site Internet du CE2

- **Contexte :** la webmaster (CNAM) part en retraite en janvier 2021, sans réelle possibilité d'une reprise du site actuel
- **Constat :** un site utile pour une communauté avertie
- **Opportunités :**
  - un travail nécessaire au niveau de l'adressage (étudiants, journalistes, etc.)
  - actualiser et diffuser les informations de la vie de la communauté (thèses, prises de poste, etc.)
  - mutualisation de ressources pédagogiques (*accès restreint aux membres CE2*)
- **Proposition de constitution d'un groupe de travail et d'une lettre de mission pour 2021**
  - Propositions d'actions sur plateforme web, conception, usages et des contenus du site (*Cf. vote sur aspect financier, plus loin, après le vote du Bilan financier*)

Il est rappelé par des membres du CE2 que des tentatives ont échoué par le passé dans la mise à disposition de ressources.

### 3. Modifications du Règlement Intérieur proposées par la Commission Admission



 **CE2** Collège  
des Enseignants-Chercheurs  
en Ergonomie

## **Modifications du Règlement Intérieur proposées par la Commission Admission**

Rappels :

- Le règlement Intérieur en vigueur date de 2014.
- Il comporte au total 5 Titres, dont 3 sur les questions d'admission.

Les propositions de modifications formulées ici ne touchent pas aux critères d'admission en tant que tels mais au fonctionnement de la Commission d'admission : ses relations avec les candidat.e.s et le Bureau du CE2

Version 2014, en vigueur	Propositions de modifications
<b>Titre 2. Procédure d'admission</b>	
<b>Article 2</b>	
Le dossier de candidature est examiné par une Commission d'admission. Les candidatures <u>retenues</u> sont proposées au bureau du CE2, qui prononce (ou non) l'admission.	Le dossier de candidature est examiné par une Commission d'admission. <b>Toutes les candidatures examinées par la Commission font l'objet d'une présentation au Bureau du CE2, qui prononce (ou non) l'admission.</b>
<b>Article 3</b>	
Les candidats non retenus peuvent faire appel. <u>Dans ce cas, le bureau se prononce après avoir entendu l'avis de deux rapporteurs qu'il désigne parmi les membres de l'association.</u>	Les candidat.e.s non retenu.e.s peuvent faire appel.



**CE2** Collège  
des Enseignants-Chercheurs  
en Ergonomie

Version 2014, en vigueur	Propositions de modifications
<b>Titre 3. Commission d'admission</b>	
<b>Article 1</b>	
La Commission d'admission comporte 4 membres, dont le Secrétaire du CE2. Les 3 autres membres sont élus <u>annuellement</u> par l'Assemblée générale parmi les membres de l'association. Un membre élu ne peut effectuer plus de <u>4</u> mandats successifs. Les membres élus doivent appartenir à des établissements différents.	La Commission d'admission comporte 4 membres, dont <b>le</b> Secrétaire du CE2. Les 3 autres membres sont élus <b>pour deux ans</b> par l'Assemblée générale parmi les membres de l'association. Un membre élu ne peut effectuer plus de <b>2</b> mandats successifs. Les membres élus doivent appartenir à des établissements différents.
<b>Article 2</b>	
La Commission d'admission examine les dossiers des <u>candidats</u> et statue sur la recevabilité de la demande d'admission, sur la base des critères d'admission définis au Titre 4. <u>Un candidat ne satisfaisant pas aux critères d'admission pourra parfois être proposé au bureau du CE2 ; la Commission doit alors accompagner sa proposition d'une argumentation circonstanciée.</u>	La Commission d'admission examine les dossiers des candidat.e.s et statue sur la recevabilité de la demande d'admission, sur la base des critères d'admission définis au Titre 4. La Commission <b>accompagne</b> sa proposition d'une argumentation circonstanciée.



Version 2014, en vigueur	Propositions de modifications
<b>Titre 4. Critères d'admission</b>	
<b>Article 1</b>	
Les critères d'admission sont relatifs : - d'une part aux connaissances en ergonomie acquises par la formation, la recherche, l'expérience professionnelle ; - d'autre part à l'exercice professionnel en tant qu'enseignant-chercheur en ergonomie.  La Commission d'admission évalue ces deux critères séparément, chacun d'eux devant être respecté.  <u>Il est toutefois possible à un membre actif de devenir membre honoraire. La cotisation d'un membre honoraire est de la moitié de celle d'un membre actif. Peuvent devenir membre honoraire les membres actifs ayant cessé d'enseigner. La qualité de membre honoraire ne peut excéder 3 ans.</u> <u>Un membre honoraire retrouvant une activité d'enseignant n'a pas à déposer à nouveau un dossier d'admission ; il doit cependant informer le secrétaire afin de retrouver son statut de membre actif.</u>	Les critères d'admission sont relatifs : - d'une part aux connaissances en ergonomie acquises par la formation, la recherche, l'expérience professionnelle ; - d'autre part à l'exercice professionnel en tant qu'enseignant-chercheur en ergonomie.  La Commission d'admission évalue ces deux critères séparément, chacun d'eux devant être respecté.
<b>Article 4</b>	
L'obtention du statut de membre actif permet de prendre part au vote lors des assemblées générales.	L'obtention du statut de membre actif permet de prendre part au vote lors des assemblées générales. <b>Il est possible à un membre actif de devenir membre honoraire. La cotisation d'un membre honoraire est de la moitié de celle d'un membre actif.</b> <b>Peuvent devenir membre honoraire les membres actifs ayant cessé d'enseigner. La qualité de membre honoraire ne peut excéder 3 ans.</b> <b>Un membre honoraire retrouvant une activité d'enseignant n'a pas à déposer à nouveau un dossier d'admission ; il doit cependant informer le secrétaire afin de retrouver son statut de membre actif.</b>



## Modifications du Règlement intérieur proposées par la Commission Admission

vote

Vote à l'unanimité des présent·e·s et des représenté·e·s.

# Bilan financier 2020

	Recettes	Dépenses	Solde CC	Solde Livret
<b>A la date du 23/09/2019</b>			<b>5171.22</b>	<b>11137.34</b>
<i>intérêts 2019 sur livret</i>	71.34			11208.68
Hébergement du site		62.77		
Frais bancaires		127.20		
Missions Bureau (déplacements/hébergements)		0		
Dvpt et entretien du site 2019-2020		300.00		
Cotisations membres	3570			
<b>au 30/09/2020</b>	<b>3570</b>	<b>534.34</b>	<b>8106.65</b>	<b>11208.68</b>

- Bilan 2020 incluant les chèques et virements au 30/09/2020
- 63 adhérents, 57 ayant cotisé, 1 en cours de régularisation, 5 personnes non à jour
- 3 nouveaux adhérents 2020 : **Cécilia de la Garza, Mustafa Zouinar, Damien Cromer**
- 21 cotisations personnelles

22



Voté à l'unanimité des présent·e·s et des représenté·e·s.



**Principes d'évolution du site  
Internet : aspect financier**

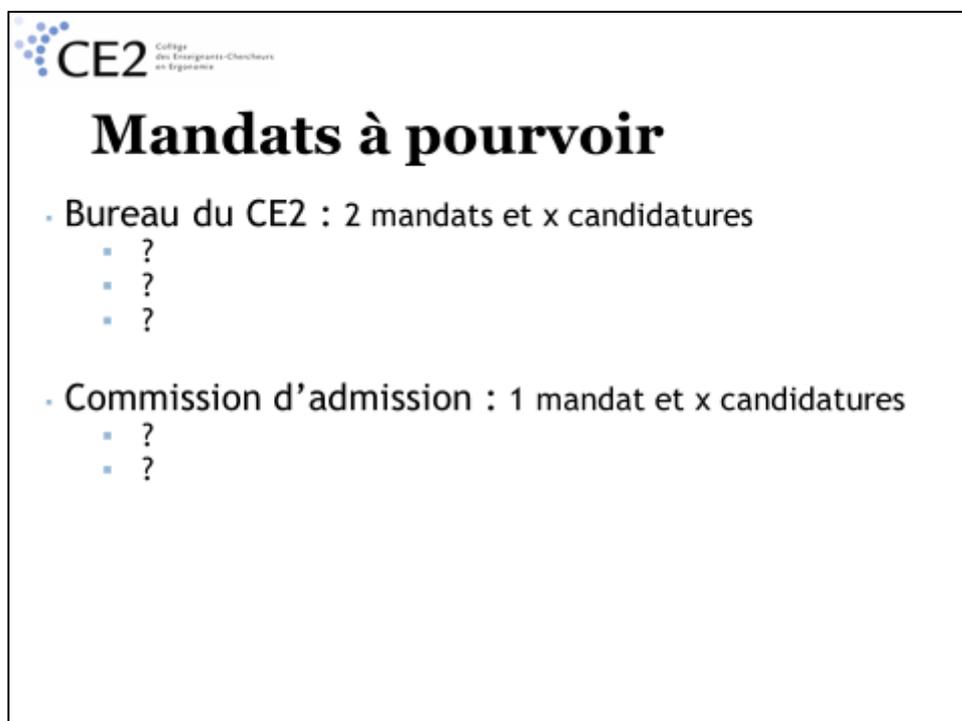
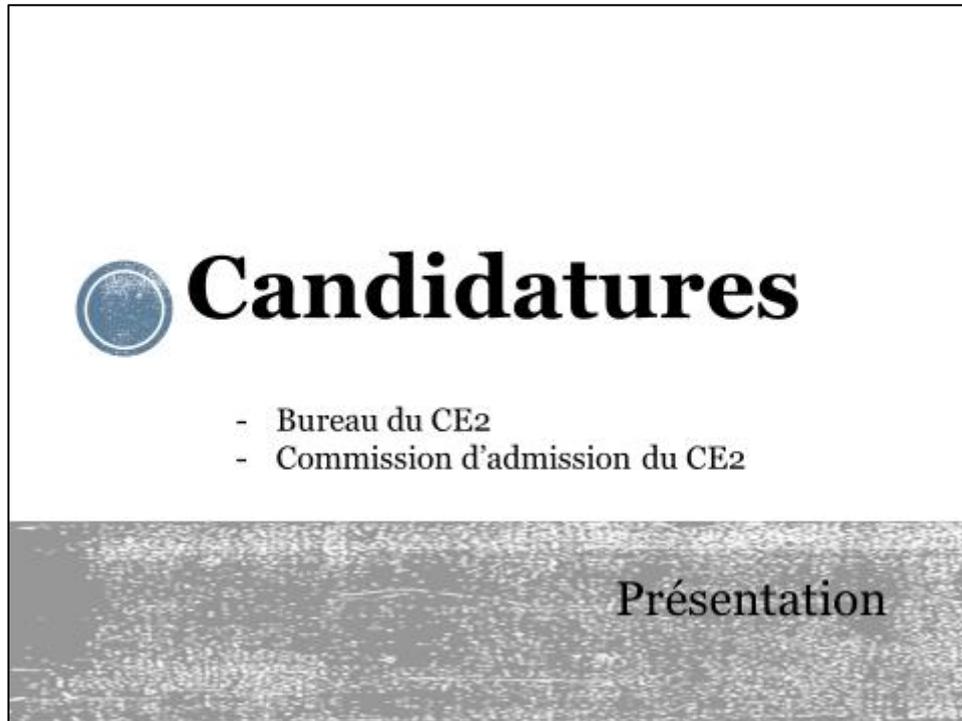
vote

Vote pour un plafond de 4000,00€ pour l'évolution du site Web.

Voté à l'unanimité des présent·e·s et des représenté·e·s.

# Mandats à pourvoir pour les instances internes : candidatures et élections

## Candidatures



Absence de candidature, y compris en séance.



# Candidatures

votes

## Élections

Décision d'organiser une AGE pour les prochaines candidatures. Fort enjeu du remplacement de la fonction de Trésorier ou Trésorière.

# Actions pour 2021



## Actions pour 2021

- Site Internet
- Relance des échanges avec l'HCERES
- Poursuite des échanges avec le CNU
- Poursuite des échanges avec le Ministère
- Poursuite lien avec les autres associations
  - ARPEGE, RJCE : organisation des doctoriales 2021 (6 juillet 2021, pendant colloque ÉPIQUE, Lille [organisation par 4 membres du CE2])
  - ORME participation aux réflexions sur la structuration inter-associative
- EJC et Commission Masters :
  - finalisation et diffusion de la plaquette de présentation (validée et portée par ORME)
  - maintien du fonctionnement courant de la Commission Masters

# Annexes

PJ du mail de l'annonce de l'ODJ de cette AG : travail réalisé par la Commission Masters sur les critères EJC.



le 08 octobre 2020

Chers membres du Collège des Enseignants Chercheurs en Ergonomie,

L'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale du CE2, prévue le 9 octobre 2020, prévoit d'aborder le sujet des critères de la certification « Ergonome Junior Certifié » (EJC) et de leur rehaussement. Nous présenterons en détails les raisons et les propositions associées.

Nous souhaitons par ce présent document introduire le sujet.

ORME (Organisation Représentative des Métiers de l'Ergonomie) est composée de 9 associations professionnelles nationales qui travaillent ensemble à valoriser l'Ergonomie et le métier d'ergonome. Cette organisation a validé le projet de certification EJC et chargé le CE2 et ARTEE de sa mise en œuvre en 2018. Ses objectifs sont :

- favoriser l'insertion professionnelle et l'entrée dans le métier pour les ergonomes diplômé.e.s, issu.e.s de diplômes respectant les critères de la communauté des ergonomes (CREE, CE2, fiche métier ORME) ;
- donner à chacun.e la possibilité de connaître à tout moment la liste en vigueur des « Ergonomes Juniors Certifiés », en consultant le site d'ARTEE en accès libre ;
- favoriser l'orientation des personnes souhaitant se former au métier d'ergonome via un Master reconnu par la communauté ;
- donner aux employeurs des garanties de qualité lors du recrutement d'un.e ergonome ;
- favoriser l'accès ultérieur au Titre d'Ergonome Européen.

Le projet portant sur la création d'une certification EJC a été proposé, discuté et approuvé lors de l'AG du CE2 du 4 octobre 2018, qui s'est tenue pendant le congrès de la SELF de Bordeaux. Pour le CE2, il s'agit plus spécifiquement de mieux faire reconnaître les formations soutenues par le CE2, afin de les différencier de formations utilisant le mot "ergonomie" (beaucoup plus nombreuses que celles portées par les membres du CE2), alors que leurs volumes d'heures comme leurs modalités pédagogiques ne correspondent pas aux critères de notre communauté. Il a été décidé lors de cette AG, de même que lors de l'AG du 26 septembre 2019 qui s'est tenue pendant le congrès de la SELF de Tours, de proposer un accompagnement des porteurs/porteuses de Masters qui forment au métier d'ergonome pour constituer le dossier EJC<sup>1</sup>.

Une « Commission Masters temporaire » a été mise en place à l'issue d'une réunion nationale des responsables de Masters du CE2 qui s'est tenue à Paris le 14 mars 2019. Cette Commission temporaire était composée de 8 membres, représentant une diversité de sensibilités vis-à-vis de l'Ergonomie :

- 3 membres du CE2 : Tahar-Hakim Bencheikroum (CNAM), Nathalie Bonnardel (Aix-en-Provence), Nadia Heddad (Paris 1) ;
- 3 membres du Bureau du CE2 : Vincent Boccara (Paris Sud Orsay), Éric Brangier (Metz), Fabien Coutarel (Clermont-Ferrand) ;
- Président d'ARTEE : Jérôme Grall ;
- Président de la Commission et Président du CE2 : Alain Garrigou (Bordeaux).

<sup>1</sup> Pour rappel, les relevés de décisions des AG de l'association sont disponibles sur le site internet du CE2 : [http://ce2-ergo.fr/vie\\_association/index.html](http://ce2-ergo.fr/vie_association/index.html)

Cette Commission temporaire s'est réunie 5 fois (entre mars et septembre 2019), pour mettre en place les procédures transparentes et exigeantes d'instruction des candidatures et étudier la conformité des candidatures aux critères en vigueur (recommandations CE2 2013 et critères de formation du CREE).

Lors de l'AG 2019 cette Commission temporaire a été remplacée par une « Commission Masters » élue, composée des personnes suivantes :

- 3 membres du CE2 : Tahar-Hakim Benchekroun (CNAM), Vincent Boccara (Paris Saclay), Nadia Heddad (Paris 1) ;
- 3 membres du Bureau du CE2 : Anne Bationo-Tillon (Paris 8), Éric Brangier (Metz), Fabien Coutarel (Clermont-Ferrand) ;
- Président d'ARTEE : Jérôme Grall ;
- Président de la Commission Masters et Président du CE2 : Alain Garrigou (Bordeaux).

Pour faire suite au bilan des premières certifications établi par la Commission temporaire et présenté à l'AG 2019, la Commission Masters élue a été missionnée pour proposer de nouveaux critères EJC, permettant de valoriser davantage cette nouvelle certification et la qualité des formations (en lien aussi avec les constats précédents du groupe de travail MACQE<sup>2</sup>). Elle a élaboré simultanément et progressivement un outil facilitant la procédure (fichier Excel, seul format pour l'avenir), et continué d'instruire les dossiers engagés préalablement. La Commission Masters s'est réunie 4 fois en 2020.

Le travail engagé par la Commission Masters a conduit à certifier 13 Masters à ce jour. Environ 200 diplômés depuis 2015 sont détenteurs de EJC, fin septembre 2020.

La Commission Masters élue a donc été missionnée par le CE2 lors de l'AG 2019 pour étudier les possibilités de renforcement des critères relatifs à la certification EJC des formations de Master. Après plusieurs mois de travail, les membres de la Commission Masters ont adressé au Bureau du CE2 une proposition, validée par ce dernier, et présentée dans la suite de ce document.

---

<sup>2</sup> MACQE = Masters d'Autres Compétences Qu'Ergonomie

# Annexes (AG 2020)

- Plaquette EJC
- EJC
- Commission Masters
- fiche ROME

# Plaquette - communication



Et en ligne sur calameo :

<https://fr.calameo.com/read/0062892447b19ffb43bb7>

## Ergonome junior certifié

- Enjeux (ARTEE, questions vives de l'AG 2017 reconnaissance des jeunes diplômés)
- Objectifs
  1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'entrée dans le métier
  2. Améliorer lisibilité (orientation, recrutement) via une liste des ergonomes juniors certifiés en accès libre
  3. Favoriser l'accès ultérieur au Titre d'Ergonome Européen.
- Pour que le diplômé puisse figurer sur la liste des « ergonomes juniors certifiés », il faut que :
  1. le/la responsable de master en ergonomie, membre du CE2 et dont le diplôme est inscrit dans la liste du CE2, pré-remplit le tableau des critères de formation (les critères sont ceux du Titre d'Ergonome Européen), et transmet le document correspondant à ARTEE (...).
  2. le/la responsable de master en ergonomie adresse à la fin de chaque année universitaire la liste de ses diplômés à ARTEE (...).
  3. Le/la diplômé/e souhaitant être reconnu « ergonome junior certifié » adresse à ARTEE (...) une demande de Certification par mail en joignant le formulaire de demande de reconnaissance d'ergonome junior certifié.
  4. L'interlocuteur d'ARTEE met à jour sur le site ARTEE, la liste des « Ergonomes Juniors Certifiés ». Cette visibilité est permise durant 5 ans (à partir de l'année d'obtention du diplôme).



## Composition de la « Commission Masters » au sein du CE2

- entre 4 et 8 personnes, avec droit de vote :
  - présidée par le Président CE2 qui serait Président de la Commission
  - + 3 membres du Bureau du CE2
  - + 3 membres du CE2
  - + le Président ARTEE
- Quorum de 4
- il n'y a pas de statut attendu des participant.e.s (responsable de master par ex.)



## Composition Commission Masters élue lors de l'AG 2019

- Alain Garrigou (Université de Bordeaux) : Président de la Commission
- Jérôme Grall : Président d'ARTEE
- Anne Bationo-Tillon (Université Paris 8, Vincennes/Saint-Denis)
- Hakim-Tahar Benchekroun (Cnam)
- Vincent Boccara (Université Paris Saclay)
- Éric Brangier (Université de Lorraine)
- Fabien Coutarel (Université Clermont Auvergne)
- Nadia Heddad (Université Paris 1)

34

## Fonctionnement de la « Commission Masters » au sein du CE2

- Durée du mandat des membres : 2 ans renouvelable 2 fois ;
- Fonctions : procédure d'instruction + procédure de recours = la commission donne un avis argumenté (et peut donner des conseils).
  - En cas de recours, l'ensemble du bureau du CE2 est présent.
- Fréquence :
  - 2 à 3 réunions par an (en fonction des demandes)
  - mobilisation à la demande d'une nouvelle formation ?
  - prévoir un temps préalable de consultation des dossiers (au plus tard 15 jours avant ?).



## Règles « Commission Masters »

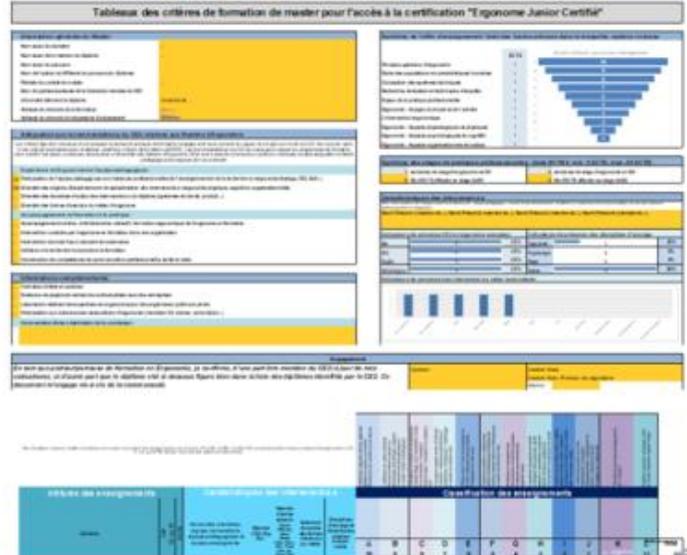
- Utilisation du fichier excel proposé par le CE2 basé sur les critères d'ARTEE et ceux du CE2
- Le porteur de la formation doit s'engager sur la véracité des éléments déclarés
- un Master est validé le temps d'un quinquennal (*sauf si dans le temps du quinquennal le Master ne respecte plus les critères*)



## Outil construit pour la « Commission Masters »



**Tableaux des critères de formation de master pour l'accès à la certification "Ergonome Junior Certifié"**



The screenshot shows a detailed Excel spreadsheet with multiple sections:

- Tableaux des critères de formation de master pour l'accès à la certification "Ergonome Junior Certifié"**: The main title of the tool.
- Tableaux de critères de formation**: A large table with columns for different criteria and rows for various master programs.
- Diagramme à l'échelle**: A triangular bar chart showing the distribution of criteria across different levels or categories.
- Tableaux de synthèse**: Summary tables at the bottom of the spreadsheet.



## Fiche ROME “Ergonomie” en lien avec pôle emploi

- Une élaboration collective au sein de ORME en 2015-2016
- Une fiche reprise et finalisée en 2018 (ADECAPE, CE2, SELF)
- Un envoi prévu en mai 2018 mais retardé
- Une mise en ligne toujours en attente